

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
de la Ville de Narbonne
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Département
DE L'AUDE

Arrondissement
De NARBONNE

COMMUNE
DE NARBONNE

Le 17 novembre 2022, le Conseil d'administration s'est réuni en session ordinaire, par convocation en date du jeudi 10 novembre 2022

Sous la présidence de **M. Didier MOULY**

Présents :

M. Didier MOULY, Mme Christine DAUZATS, Mme Nathalie HUYNH-VAN, Mme Michelle MALLARD, M. Michel DE BRAQUILANGES, Mme Anne-Marie GUITARD, Mme Catherine HAUSER, Mme Monique PIERRE, M. Jean-Claude PUCHE

Absents ayant donné procuration :

Mme Anne-Marie BONNERY

Absents :

M. Jean-Pierre COURREGES, Mme Dominique MARTIN-LAVAL, Mme Muriel PALMADE-GIMENEZ

Secrétaire de séance élu selon l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales : Mme Christel MACE

OBJET : CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR - BUDGET M22 - EXERCICE 2022

Le Service de Gestion Comptable de Narbonne nous a adressé un relevé de titres nominatifs non recouverts, de créances irrécouvrables de bénéficiaires du service d'aide à domicile Budget M22 pour un montant de 9 336,50€.

Après rapprochement et enquête conjointe avec les services de la Trésorerie, il s'avère que notre établissement ne pourra pas récupérer les sommes dues.

Il est proposé :


- d'admettre les créances irrécouvrables en non-valeur pour un montant de 9 336,50€ au compte 6541 ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant légal dûment désigné, d'exécuter la présente délibération.

- 10 voix « Pour »

Le Conseil adopte à l'unanimité.

Acte certifié exécutoire par
Publication le : 28/11/2022
Réception par la sous-préfecture
de Narbonne, le : 28/11/2022
(si transmission prévue par les textes)
Pour le Président du CCAS
de Narbonne et par délégation





Maitre Didier MOULY
Maire de Narbonne
Président du Grand Narbonne
Président du CCAS